



La Noubleau - 79330 SAINT-VARENT

Tél. : 05 49 67 54 33 - Fax : 05 49 67 54 08

[www.carrieres-roy.fr](http://www.carrieres-roy.fr)

## ***Carrière de la Gouraudière***

**Communes de Mauzé-Thouarsais et Saint-Jacques-de-Thouars (79)**



## **Demande de modification des conditions d'exploitation de la carrière**

*Juillet 2021*



Rédaction du document : Anthony ROBERT, chargé d'études  
Bruno DUPOUY, hydrogéologue

*Juillet 2021*





SIÈGE SOCIAL :

La Noubleau - CS 50001 - **79330 SAINT-VARENT**

Tél. **05 49 67 54 33** Lignes groupées

Télécopie 05 49 67 54 08

email : [contact@carrieresroy.com](mailto:contact@carrieresroy.com)

Site Web : [www.carrieresroy.com](http://www.carrieresroy.com)

S.A. au capital de 1.764.640 €

R.C. Niort B 625 620 265

Siret 625 620 265 00011 - Code A.P.E. 0812 Z

Préfecture des Deux-Sèvres

4 rue du Guesclin

BP 70000

79099 NIORT CEDEX 9

A l'attention de Monsieur le Préfet

Saint-Varent, le *26 juillet 2021*

**Objet : Demande de modification des conditions d'exploitation de la carrière de la Gouraudière à Mauzé-Thouarsais et Saint-Jacques-de-Thouars (79)**

Affaire suivie par : Jean-Marc BILLEAU

[Jean-Marc.Billeau@carrieresroy.com](mailto:Jean-Marc.Billeau@carrieresroy.com) / 06.79.91.33.97

Monsieur le Préfet,

La SA ROY est autorisée à exploiter une carrière de micro-diorite (bleu) et micro-granite (rose) à ciel ouvert sur le territoire des communes de Mauzé-Thouarsais et Saint-Jacques-de-Thouars au lieu-dit "La Gouraudière" selon l'Arrêté Préfectoral d'autorisation de carrière n°3906 du 9 août 2002 pour une durée de 30 ans. Il a été complété par les Arrêtés Préfectoraux n°4165 du 9 mars 2004, n°4759 du 8 août 2008, n°4927 du 2 février 2010, n°5063 du 26 janvier 2011, n°5308 du 19 décembre 2012, n°5489 du 9 septembre 2014, n°5872 du 20 janvier 2017 et n°5939 du 26 octobre 2017.

**Je soussigné Dominique BILLON**, agissant en qualité de Directeur Général Délégué de la SA ROY, dont le siège social est La Noubleau – CS 50001 – 79330 SAINT-VARENT, ai l'honneur de solliciter des modifications des conditions d'exploitation de cette carrière.

Il s'agit de :

- l'**extension** de la carrière sur une surface de **12ha 86a 36ca** afin d'optimiser la gestion des terres de découverte et des stériles de production issus de l'exploitation du gisement au sein du nouveau périmètre autorisé et d'y intégrer une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) enregistrée sous la rubrique 2760-3 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ;

- la **régularisation** de deux parcelles situées au sein du périmètre clôturé afin de les intégrer dans le périmètre de la carrière représentant **15a 00 ca** ;
- la **mise à l'arrêt définitif** d'une partie de cette exploitation représentant **13ha 44a 02ca**.

La surface sollicitée en **renouvellement** est de **121ha 02a 14ca**.

La **nouvelle superficie** de la carrière sera de **134ha 03a 50ca**.

Cette demande de modification entraîne par conséquence une modification du plan de phasage, du montant des garanties financières et du plan de remise en état.

Toutefois, cette modification n'est pas de nature à entraîner de nouveaux dangers ou inconvénients significatifs.

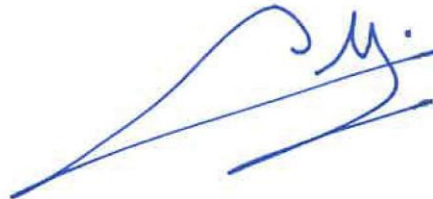
**S'agissant d'installations classées pour la protection de l'environnement, vous trouverez ci-joints, les éléments d'appréciation nécessaires demandés par le Code de l'environnement.**

Une mise à jour du classement de l'activité dans la nomenclature des installations classées est également présentée.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre très haute considération.

Fait à SAINT-VARENT,  
le 26 juillet 2021  
Dominique BILLON



## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>PRESENTATION DU PROJET ET SITUATION LEGALE DE LA CARRIERE .....</b>	<b>5</b>
<b>I.A</b>	<b>SITUATION REGIONALE - EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION CLASSEE .....</b>	<b>5</b>
<b>I.B</b>	<b>CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION.....</b>	<b>8</b>
<b>I.C</b>	<b>IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE DE L'AUTORISATION .....</b>	<b>9</b>
<b>I.D</b>	<b>CONDITIONS ACTUELLES D'EXPLOITATION.....</b>	<b>9</b>
<b>I.E</b>	<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS DES MODIFICATIONS SOLLICITEES.....</b>	<b>11</b>
I.E.1	Contexte réglementaire .....	11
I.E.2	Les raisons de la modification .....	11
I.E.3	Nécessité du maintien de l'activité, d'une fourniture de matériau de proximité et des emplois associés.....	14
I.E.4	Solutions pour pérenniser l'accès à la ressource et répondre aux besoins du marché .....	15
I.E.5	Objectifs du projet.....	16
<b>I.F</b>	<b>MODIFICATION DE L'EMPRISE DE LA CARRIERE DE LA GOURAUDIERE.....</b>	<b>17</b>
I.F.1	Parcellaires et emprise de la carrière .....	17
I.F.2	Maitrise foncière.....	20
I.F.3	Compatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.....	20
<b>II.</b>	<b>MEMOIRE RELATIF A LA MISE A L'ARRET DEFINITIF DE L'EXPLOITATION SUR UNE PARTIE DE L'EMPRISE DU SITE.....</b>	<b>21</b>
<b>II.A</b>	<b>PREAMBULE.....</b>	<b>21</b>
II.A.1	Parcelle concerné par la mise à l'arrêt définitif.....	21
II.A.2	Mesures prises pour assurer la mise en sécurité du site .....	22
<b>II.B</b>	<b>CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE .....</b>	<b>22</b>
II.B.1	Rappel des conditions de remise en état .....	22
II.B.2	Adaptation des conditions de remise en état.....	23
II.B.3	Description des terrains remis en état .....	25
<b>II.C</b>	<b>MESURES DE MAITRISE DES RISQUES LIES AUX SOLS.....</b>	<b>29</b>
<b>II.D</b>	<b>MESURES DE MAITRISE DES RISQUES LIES AUX EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES.....</b>	<b>30</b>
<b>II.E</b>	<b>SURVEILLANCE A EXERCER – SERVITUDES .....</b>	<b>30</b>
<b>III.</b>	<b>MODIFICATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE POUR OPTIMISER LA GESTION DES TERRES DE DECOUVERTE, STERILES DE PRODUCTION ET LA RECEPTION DE DECHETS INERTES .....</b>	<b>31</b>

<b>III.A</b>	<b>DOSSIER D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES SOUS LA RUBRIQUE 2760-3 .....</b>	<b>31</b>
<b>III.B</b>	<b>MODIFICATION DES PLANS DE PHASAGE .....</b>	<b>31</b>
<b>III.C</b>	<b>IMPACT SUR LA REMISE EN ETAT .....</b>	<b>35</b>
<b>III.D</b>	<b>NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES ET IOTA.....</b>	<b>39</b>
<b>III.E</b>	<b>STOCKAGE DES DECHETS D'EXTRACTION ISSUS DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE.....</b>	<b>43</b>
III.E.1	Plan de gestion des déchets d'extraction (matériaux inertes et terres non polluées ..	43
III.E.2	Caractérisation des déchets .....	43
III.E.3	Modalités d'élimination ou de valorisation des déchets.....	45
III.E.4	Remise en état des installations de stockage des déchets .....	45
III.E.5	Prévention des risques d'accident .....	45
<b>III.F</b>	<b>GARANTIES FINANCIERES.....</b>	<b>46</b>
III.F.1	Modalités de calcul des garanties.....	46
III.F.2	Critères pris en compte pour le calcul des garanties financières .....	47
III.F.3	Phases d'exploitation – Montant des garanties .....	47
<b>III.G</b>	<b>ELEMENTS RELATIFS AU CALCUL DE L'ASSIETTE DE LA REDEVANCE D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE .....</b>	<b>54</b>
<b>III.H</b>	<b>ETUDE PREALABLE RELATIVE A L'ARTICLE L112-1-3 DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME .....</b>	<b>55</b>
<b>IV.</b>	<b>ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR CERTAINS PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX ET MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET/OU DE COMPENSATION DES EFFETS DU PROJET .....</b>	<b>56</b>
<b>IV.A</b>	<b>EFFETS SPECIFIQUES SUR L'AGRICULTURE .....</b>	<b>57</b>
IV.A.1	Impacts actuels de la carrière sur l'agriculture .....	57
IV.A.2	Incidences sur l'agriculture .....	60
IV.A.3	Mesures relatives à l'agriculture .....	61
<b>IV.B</b>	<b>EFFETS SPECIFIQUES SUR LE PAYSAGE .....</b>	<b>62</b>
<b>V.</b>	<b>DEMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION .....</b>	<b>65</b>
<b>V.A</b>	<b>UNE DEMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION VOLONTAIRE .....</b>	<b>65</b>
<b>V.B</b>	<b>RESULTATS : LA BONNE INTEGRATION LOCALE DU PROJET .....</b>	<b>65</b>
<b>VI.</b>	<b>ELEMENTS D'APPRECIATION DE LA MODIFICATION AU REGARD DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>66</b>

<b>VI.A</b>	<b>ANALYSE DES MODIFICATIONS SOLLICITEES AU REGARD DU II DE L'ARTICLE R122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>66</b>
<b>VI.B</b>	<b>SEUILS QUANTITATIFS FIXES PAR ARRETE DU MINISTERE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>66</b>
<b>VI.C</b>	<b>EXAMEN DE LA SUBSTANTIALITE DES MODIFICATIONS AU REGARD DU "GUIDE SUR LA MODIFICATION D'UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE – VERSION 4 DU 22 MARS 2021"</b> .....	<b>67</b>
<b>VI.D</b>	<b>INTERETS MENTIONNES A L'ARTICLE L211-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>68</b>
<b>VI.E</b>	<b>INTERETS MENTIONNES A L'ARTICLE L511-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>71</b>
<b>VI.F</b>	<b>EVALUATION DES MODIFICATIONS AU REGARD DE LA PRISE EN COMPTE OU DU RESPECT D'INTERETS SPECIFIQUES DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>74</b>
<b>VII.</b>	<b>CONCLUSIONS SUR L'APPRECIATION DES MODIFICATIONS SOLLICITEES</b> ....	<b>76</b>
<b>VIII.</b>	<b>ANNEXES</b> .....	<b>77</b>
<b>VIII.A</b>	<b>ANNEXE I : ARRETE PREFECTORAL D'AUTORISATION DU 9 AOUT 2002</b> .....	<b>77</b>
<b>VIII.B</b>	<b>ANNEXE II : ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE DU 9 MARS 2004</b> .....	<b>98</b>
<b>VIII.C</b>	<b>ANNEXE III : ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE DU 8 AOUT 2008</b> .....	<b>101</b>
<b>VIII.D</b>	<b>ANNEXE IV : ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE DU 2 FEVRIER 2010</b> .....	<b>103</b>
<b>VIII.E</b>	<b>ANNEXE V : ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE DU 26 JANVIER 2011</b> .....	<b>105</b>
<b>VIII.F</b>	<b>ANNEXE VI : ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE DU 19 DECEMBRE 2012</b> ..	<b>114</b>
<b>VIII.G</b>	<b>ANNEXE VII : ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2014</b> ..	<b>121</b>
<b>VIII.H</b>	<b>ANNEXE VIII : ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE DU 20 JANVIER 2017</b> .....	<b>125</b>
<b>VIII.I</b>	<b>ANNEXE IX : ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE DU 26 OCTOBRE 2017</b> .....	<b>128</b>
<b>VIII.J</b>	<b>ANNEXE X : AVIS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS SUR LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE ET DU TERRIL MIS A L'ARRET DEFINITIF</b> .....	<b>134</b>
<b>VIII.K</b>	<b>ANNEXE XI : PLAN DE GESTION DES DECHETS INERTES DE LA CARRIERE INCLUANT LE PROJET D'EXTENSION – SA ROY – JUILLET 2021</b> .....	<b>136</b>
<b>VIII.L</b>	<b>ANNEXE XII : ETUDE PAYSAGERE – AGENCE CITTE CLAES – DECEMBRE 2020</b> .....	<b>171</b>
<b>VIII.M</b>	<b>ANNEXE XIII : DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES NON DANGEREUX (RUBRIQUE 2760-3)</b> .....	<b>197</b>

### TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 - Situation régionale du site.....	5
Figure 2 - Carte de situation au 1/25 000.....	6
Figure 3 - Plan topographique de la carrière (juin 2020).....	7
Figure 4 - Localisation des terrains mis à l'arrêt définitif .....	11
Figure 5 - Localisation de l'extension sollicitée .....	15
Figure 6 - Emprise du projet après extension et mise à l'arrêt définitif .....	16
Figure 7 - Situation parcellaire .....	19

Figure 8 - Localisation des terrains prévus pour l'implantation de panneaux photovoltaïques .....	24
Figure 9 - Localisation des prises de vue .....	26
Figure 10 - Photo n°1 : vue du terrain clôturé depuis l'angle Nord .....	26
Figure 11 - Photo n°2 : vue du terrain clôturé depuis le Nord-Est .....	27
Figure 12 - Photo n°3 : vue éloignée depuis l'Ouest.....	27
Figure 13 - Photo n°4 : vue de l'entrée du site depuis le Sud-Est .....	27
Figure 14 - Photo n°5 : vue depuis le Sud-Est .....	28
Figure 15 - Photo n°6 : vue depuis le Sud-Ouest.....	28
Figure 16 - Photo n°7 : vue sur la zone humide depuis le Sud-Est .....	28
Figure 17 - Photo n°8 : vue sur la zone humide depuis le Sud-Est .....	29
Figure 18 - Vue de la carrière en 2022.....	32
Figure 19 - Vue de la carrière en 2027.....	33
Figure 20 - Vue de la carrière en 2032 avant la remise en état du site .....	34
Figure 21 - Plan de remise en état du dossier original de demande d'autorisation .....	36
Figure 22 - Plan de remise en état après modification.....	38
Figure 23 - Plan des garanties financières pour la phase quinquennale 2021-2022.....	48
Figure 24 - Plan des garanties financières pour la phase quinquennale 2023-2027 .....	50
Figure 25 - Plan des garanties financières pour la phase quinquennale 2028-2032.....	52
Figure 26 - Carte des îlots de culture .....	59
Figure 27 - Intégration paysagère des merlons n°1 (Source : CITTE-CLAES).....	63
Figure 28 - Intégration paysagère des merlons n°2 (source : CITTE-CLAES) .....	64
Figure 29 - Actions et calendrier de la démarche d'information effectuée au 1 <sup>er</sup> semestre 2021 .....	65

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Arrêtés Préfectoraux régissant la carrière de la Gouraudière .....	8
Tableau 2 - Modalités particulières d'extraction fixées par l'AP du 09/08/2002.....	10
Tableau 3 - Emprise parcellaire de la carrière modifiée.....	18
Tableau 4 - Nomenclature classant les installations en présence .....	41
Tableau 5 - Nomenclature IOTA classant la carrière de La Gouraudière .....	42
Tableau 6 - Déchets inertes issus de l'extraction.....	44
Tableau 7 - Calcul des garanties financières pour la phase quinquennale 2021-2022 .....	49
Tableau 8 - Calcul des garanties financières pour la phase quinquennale 2023-2027 .....	51
Tableau 9 - Calcul des garanties financières pour la phase quinquennale 2028-2032 .....	53
Tableau 10 - Surfaces relatives à la redevance archéologique .....	54
Tableau 11 - Analyse du projet au regard de l'article D112-1-18 du Code rural et de la pêche maritime .....	55
Tableau 12 - Aires AOP et IGP recensées dans le secteur d'étude (INAO).....	57
Tableau 13 - Activités agricoles sur les communes de Mauzé-Thouarsais .....	58
Tableau 14 - Examen de la substantialité des modifications au regard du "Guide sur la modification d'une autorisation environnementale ICPE – Version 4 du 22 mars 2021" .....	67



# I. PRESENTATION DU PROJET ET SITUATION LEGALE DE LA CARRIERE

## I.A SITUATION REGIONALE - EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION CLASSEE

La société ROY a repris l'exploitation de la carrière de la Gouraudière en 1951 et a, depuis cette date, adapté et modernisé l'exploitation. Le gisement est donc connu de longue date. Un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter lui a été délivré le 9 août 2002 en vue d'exploiter la carrière et ses installations de premier traitement pour une durée de 30 ans. Il a ensuite été modifié à plusieurs reprises afin d'adapter les conditions d'exploitation de la carrière.

Le site se situe en totalité sur le territoire des communes de Mauzé-Thouarsais et Saint-Jacques-de-Thouars au lieu-dit la Gouraudière dans le département des Deux-Sèvres (79), à quelques kilomètres au Sud-Ouest de Thouars. A noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une nouvelle commune s'est constituée en lieu et place des communes de Mauzé-Thouarsais, Missé, Sainte-Radegonde et Thouars. Son siège est fixé à l'hôtel de ville et elle porte le nom de "Thouars". Les communes de Mauzé-Thouarsais, Missé et Sainte-Radegonde sont devenues des communes déléguées.



**Figure 1 - Situation régionale du site**

Les communes se situent au Nord-Est du département. La commune déléguée de Mauzé-Thouarsais fait partie de la communauté de communes du Thouarsais tout comme la commune de Saint-Jacques-de-Thouars.

Le site du projet est à l'Est du territoire de la commune de Mauzé-Thouarsais et au Sud-Ouest du territoire de la commune de Saint-Jacques-de-Thouars. La distance à Thouars est de 3,5 km environ.

Les figures suivantes présentent l'emprise de la carrière sur la carte IGN, ainsi que le plan topographique de Juin 2020 :



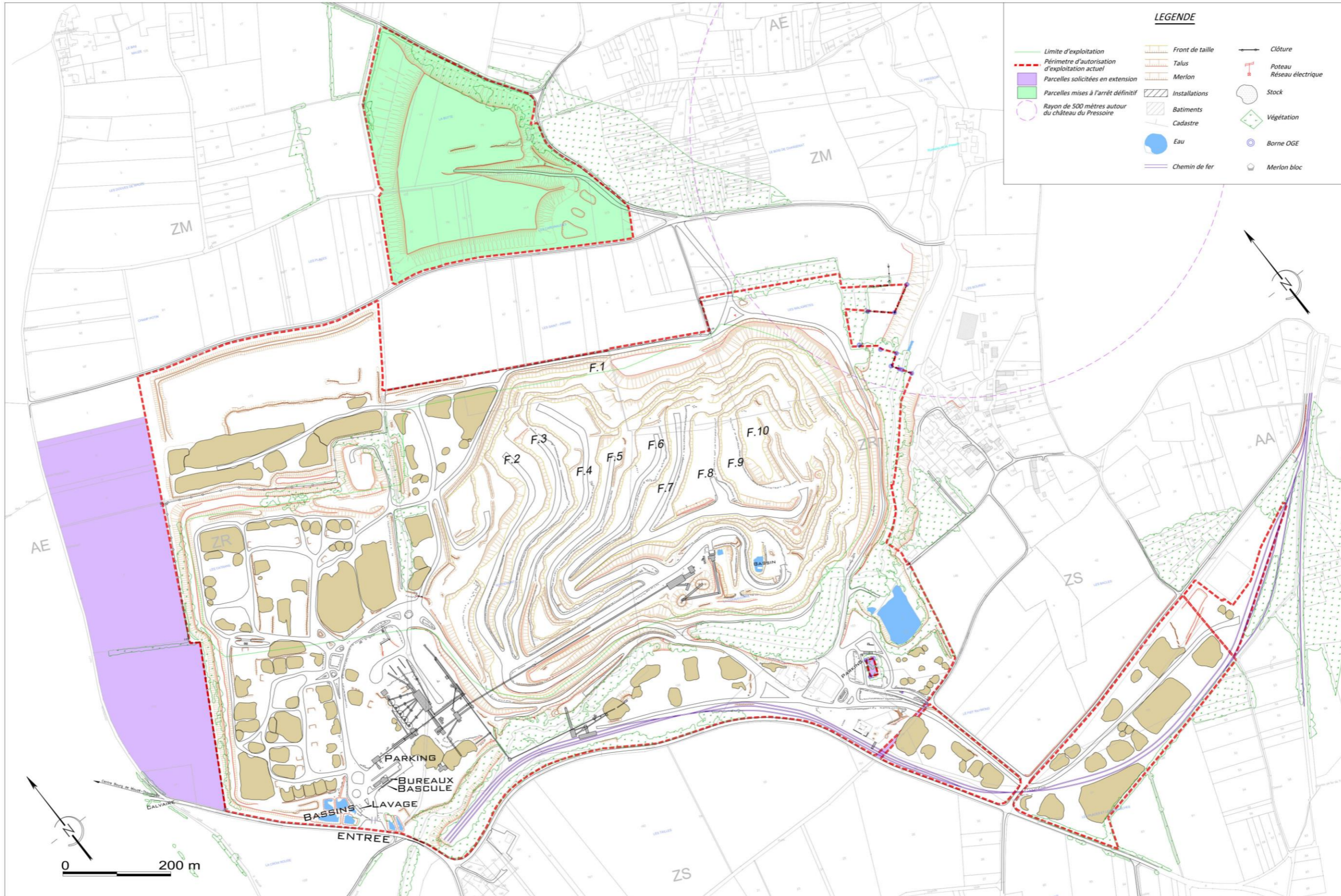


Figure 3 - Plan topographique de la carrière (juin 2020)

## I.B CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

La carrière de la Gouraudière et les installations de premier traitement associées sont régies par les Arrêtés Préfectoraux suivants :

Date	Référence	Objet	Caractéristiques	Statut actuel
09/08/2002	Titulaire : "SA ROY"	Demande d'autorisation d'exploitation	<u>Exploitation de carrière</u> : 134,4 ha environ ; max 2 000 000 t/an ; moy 1 000 000 t/an ; 30 ans. <u>Installation de broyage, concassage de matériaux</u> : 3 729 kW.	En vigueur
09/03/2004	Titulaire : "SA ROY"	Modification des conditions d'exploitation	Création d'un second point de rejet dans le ruisseau "Le Pressoir"	En vigueur
08/08/2008	Titulaire : "SA ROY"	Modification des conditions d'exploitation	Mise à jour des garanties financières	En vigueur
02/02/2010	Titulaire : "SA ROY"	Modification des conditions d'exploitation	Création d'une surprofondeur de 4 m sous la cote autorisée de - 10 m NGF pour l'implantation du bassin de pompage des eaux en fond de fosse	En vigueur
26/01/2011	Titulaire : "SA ROY"	Modification des conditions d'exploitation	Modification des installations de stockage de liquides inflammables	En vigueur
19/12/2012	Titulaire : "SA ROY"	Modification des conditions d'exploitation	Approfondissement de 2 paliers supplémentaires jusqu'à la cote - 40 m NGF. Mise à jour des garanties financières. Analyse des métaux dans les 2 rejets d'exhaure.	En vigueur
09/09/2014	Titulaire : "SA ROY"	Modification des conditions d'exploitation	Mise à jour des rubriques ICPE (notamment la rubrique 2564 pour l'utilisation de dégraissant industriel)	En vigueur
20/01/2017	Titulaire : "SA ROY"	Modification des conditions d'exploitation	Mise à jour des rubriques ICPE suite à la modernisation de l'installation de premier traitement	En vigueur
26/01/2017	Titulaire : "SA ROY"	Modification des conditions d'exploitation	Mise à jour des garanties financières	En vigueur

Tableau 1 - Arrêtés Préfectoraux régissant la carrière de la Gouraudière

Les conditions actuelles d'exploitation et de remise en état fixées par les Arrêtés Préfectoraux régissant le site sont indiquées au § I.D ci-après.

*Une copie de l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploitation et de ceux l'ayant modifié sont reproduits en annexe de ce document.*

## **I.C IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE DE L'AUTORISATION**

Le porteur de la présente demande de modification est le bénéficiaire des autorisations relatives à la carrière de la Gouraudière soit, la société "SA ROY" :

<b>Nom de la Société</b>	<b>ROY</b>
Forme Juridique	Société Anonyme
Capital	1 764 640 €
Adresse du siège social	Lieu-dit la Noubleau – CS 50001 – 79330 Saint-Varent
N° registre du commerce	RCS Niort 625 620 265
Code APE	0812Z
Représentant légal	Dominique BILLON, Directeur Général Délégué de la société ROY

*Pour tout renseignement complémentaire concernant cette demande, veuillez consulter Monsieur Jean -Marc BILLEAU, animateur QPE au 06.79.91.33.97 ou Jean-Marc.Billeau@carrieresroy.com*

## **I.D CONDITIONS ACTUELLES D'EXPLOITATION**

Les conditions actuelles d'exploitation et de remise en état sont définies comme suit par l'AP du 9 août 2002 modifié :

### **Chapitre 2 – Exploitation**

#### **Article 1.3 Dispositions particulières d'exploitation**

##### **1.3.2 – Modalités particulières d'extraction**

L'exploitation est conduite suivant la méthode et le phasage définis dans le dossier de demande et est résumée dans le tableau ci-après :

Phase	Durée et échéance	Points importants de l'évolution de l'exploitation
1	De T à T+5 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reprise des fronts existants pour les scinder : créations des fronts 36/51, 51/63, 63/78 et 78/94</li> <li>• Extensions du front 30/36</li> <li>• Ouverture du front 5/20</li> </ul>
2	De T+5 à T+10 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture du front -10/5</li> <li>• Progression des fronts 5/20 et 20/36 vers l'Ouest et le Sud-Ouest</li> <li>• Légère progression des fronts 36/51, 51/96, 63/78 et 78/94 vers le Nord-Ouest</li> </ul>
3	De T+10 à T+15 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extraction simultanée vers l'Ouest et le Nord-Ouest sur tous les fronts désormais ouverts</li> </ul>
4	De T+15 à T+20 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution vers l'Ouest et le Nord-Ouest de la fosse avec début du remblayage du front inférieur -10/5</li> <li>• Exploitation de la parcelle ZR25</li> </ul>
5	De T+20 à T+25 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution identique avec remblayage du front inférieur -10/5</li> <li>• Amenée des fronts au Nord de la fosse en position ultime</li> <li>• Ouverture du front 94/105 de décapage vers l'Ouest-Nord-Ouest (entre le petit terril et les installations des matériaux bleus)</li> </ul>
6	De T+25 à T+30 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du front de décapage dans la même direction</li> <li>• Progression des fronts 63/78 et 78/94 sur cette extension vers l'Ouest-Nord-Ouest</li> <li>• Poursuite du remblayage du front inférieur -10/5</li> </ul>

**Tableau 2 - Modalités particulières d'extraction fixées par l'AP du 09/08/2002**

*T correspondant à l'année d'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter soit l'année 2002.*

### Chapitre 3 – Remise en état

#### **Article 1.4**

##### **1.4.1 – Généralités**

L'objectif final de la remise en état vise à créer un plan d'eau et aménager les abords afin de réintégrer le site dans son environnement paysager conformément au dossier complémentaire fourni par l'exploitant le 1<sup>er</sup> Mars 2002.

La remise en état est conduite suivant la méthode et le phasage définis dans le dossier de demande et dans le dossier complémentaire.

Les schémas de remise en état inclus dans l'étude paysagère complémentaire de Juin 2002 sont en annexe 4 au présent arrêté.

##### **1.4.2 – Remblayage**

Le remblayage de la carrière avec les stériles de l'exploitation ne doit pas nuire, à la qualité et au bon écoulement des eaux.

### Chapitre 6 – Dispositions administratives

#### **Article 2.6 – Modifications**

Toute modification envisagée par l'exploitant aux installations, à leur mode d'utilisation ou à leur voisinage, de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation ou des prescriptions du présent arrêté sera portée, avant sa réalisation, à la connaissance du Préfet avec tous les éléments d'appréciation.